



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 11/10/2022  
Reçu en préfecture le 11/10/2022  
Publié le 11/10/2022  
ID : 081-218101632-20221005-2022\_DEL93-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal

Séance du 5 OCTOBRE 2022

2022 / 04 / 17

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 25
REPRESENTES	: 08
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 28 Septembre 2022

Date d'Affichage : 28 Septembre 2022

Secrétaire de Séance : Guy ESTRABAUD

#### Etaient présents :

Olivier FABRE, Françoise ROUQUETTE, Agnès MAUREL, Wilfried PÉNÉLA, Corine ALBERT, Christophe ASSÉMAT, Karine LOUP, Philippe BANCAL, Janine BARENS, Cathy ROQUES, Serge GORIN, Michel BERBESSOU, Marie GUIRAUD, Séverine ARMÉRO, Michel MARTIN, Josiane ESTRABAUD, Benoît PUECH, Stéphanie LAFONT, Alexandre CÈNES, Clothilde ASSÉMAT, Fabrice CAUQUIL, Elizabeth ORIVES, Evelyne MARTY-MARINONE, Guy ESTRABAUD, Frédéric CÈNES.

#### Etaient absents représentés :

André AMALRIC par Janine BARENS  
Laurent MONNIER par Olivier FABRE  
Cécile CHABBERT par Françoise ROUQUETTE  
Jean-Michel BRIANT par Serge GORIN  
Chantal CASTAGNÉ par Alexandre CÈNES  
Valentin IOUALALEN par Guy ESTRABAUD  
Fabienne CARAGUEL par Agnès MAUREL  
Pascale BORIES par Christophe ASSÉMAT

#### **OBJET : Élargissement du périmètre du Permis de Louer**

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'Accès à un Logement et un Urbanisme Rénové et son décret n°2016-1790 créant le Permis de Louer,

VU la Loi n° 2018-1021 du 23 Novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique venue renforcer les prescriptions du Permis de Louer,

VU la délibération n°2020/06/18 du 17 Décembre 2020 du Conseil Municipal sollicitant la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet en vue de l'instauration du dispositif "permis de louer",

VU la délibération n°2021/230 du 1er mars 2021 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet approuvant le quatrième Programme Local de l'Habitat qui fixe comme objectifs le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne et de l'attractivité du parc de logement existant,

VU la délibération n° 2021/325 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet du 28 Juin 2021 instaurant la mise en place du Permis de Louer et délégrant cette compétence à la Commune de Mazamet,

VU la délibération n°2021/04/16 du Conseil Municipal du 29 Septembre 2021 approuvant la Convention de délégation de compétence avec la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet,

CONSIDERANT que le dispositif du Permis de Louer est en vigueur sur la commune de Mazamet depuis le 1er Janvier 2022 et que son objectif est de garantir un logement décent aux locataires en luttant contre les formes d'habitat indigne,

CONSIDERANT qu'une cinquantaine de permis a été délivré au cours des dix premiers mois d'application, permettant d'avoir un recul suffisant sur le dispositif et son application

CONSIDERANT qu'il est proposé d'élargir le périmètre afin d'accroître la lutte contre l'habitat indigne et le mal logement dans les secteurs où elle semble le plus nécessaire.

CONSIDERANT que le dispositif du permis de louer s'avère un outil efficace de lutte contre l'habitat indigne ;

CONSIDERANT que le premier périmètre, volontairement restreint, avait vocation à être élargi après la première année de mise en application ;

CONSIDERANT que le périmètre doit être élargi afin d'intégrer les zones où l'habitat indigne demeure répandu, notamment dans les quartiers situés au sud et à l'ouest de la commune ;

CONSIDERANT que son élargissement n'entrera en vigueur que six mois après la délibération du Conseil Communautaire qui se tiendra en Décembre 2022 ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du 27 septembre 2022 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- D'élargir le périmètre du permis de louer comme indiqué sur le plan ci-joint.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

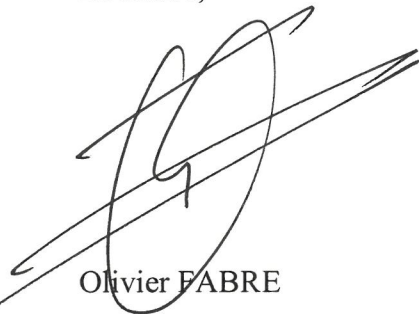
Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance



Guy ESTRABAUD



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11/10/2022



ID : 081-218101632-20221005-2022\_DEL93-DE